

CONTRAT 1311
N/REF : 7/12/2025 0H27 C:008054 I:11939
V/REF : Contrat N°001311 du 06/05/2024

SAS CB REST
Restaurant Burger King
1 QUAI LAMENNAIS
35000 RENNES

IMMEUBLE : BURGER KING
1 QUAI LAMENNAIS
35000 RENNES

Rennes, le

31 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 1 LAMENNAIS - BURGER KING - MR DIALLO 06 52 32 30 44
02 30 96 13 61

MOTIF : REDEVANCE MENSUELLE
Donneur d'ordre : M. . DIALLO

INTERVENTION DU 30/12/2025
PRENDRE RDV POUR LES ACCES - 1 CAMION HYDROCUREUR PL
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE NETTOYAGE BAC A GRAISSES 2 M3
EVACUATION DES DECHETS EN CENTRE AGRÉE
NETTOYAGE CHANTIER

12 FOIS/AN

OBSERVATION :
LES DECHETS POMPES DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUES EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGREE ET FACTURES EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DECHETS DE GRAISSES : 58,00 EUROS HT / T(S) POUR 2024

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par mointié 12 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.

ICTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/06/2025

Prix de base du contrat : 2557,68

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2024 Valeur : 138,1
Mois de l'indice de révision : 05/2025 Valeur : 144,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/12	Entretien de bac(s) a graisse	12/AN	2647,41	220,61

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
2,00	M3 de déchets traités		60,03	120,06

TOTAL H.T. 340,67

T.V.A. a 20,00% 68,13

TOTAL T.T.C.En EURO 408,80

Valeur en votre reglement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.